



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260218-1182311-DE
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le : 23/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze février, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 4

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool.

Absents non représentés : 3

M. Amroze Adjward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-02-18-18

Objet : Installations classées soumises à consultation du public pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid impasse Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil municipal.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Installations classées soumises à consultation du public pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid impasse Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU la demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), déposée auprès de la Préfecture des Yvelines le 13 novembre 2025 et complétée le 24 novembre 2025 par la société ENGIE ÉNERGIE SERVICE relative à la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid sur la commune de Vélizy-Villacoublay, impasse Grange Dame Rose,

VU l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 02 décembre 2025 portant ouverture de la consultation du public au titre d'une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement émanant de la société ENGIE ÉNERGIE SERVICE sise impasse Grange Dame Rose – 78140 Vélizy-Villacoublay,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 09 février 2026,

CONSIDÉRANT que la société ENGIE Énergie Services porte le projet Vélifrio, de création d'un réseau de froid urbain privé destiné à fournir une solution de refroidissement centralisée, plus performante et respectueuse des enjeux énergétiques actuels,

CONSIDÉRANT que ce réseau doit s'appuyer sur deux centrales de production d'eau glacée : l'une installée sur la parcelle du client Thales, l'autre implantée sur la parcelle de la chaufferie, faisant l'objet de la demande soumise à consultation,

CONSIDÉRANT que la Commune s'inscrit dans une démarche d'évolution énergétique du parc immobilier et de soutien à l'activité économique locale, ce projet permettant de répondre aux besoins croissants en climatisation et en refroidissement des activités tertiaires, industrielles et commerciales implantées sur la commune,

CONSIDÉRANT que le projet sur lequel la demande est soumise concerne le site de la chaufferie, impasse Grange Dame Rose, propriété de la Commune,

CONSIDÉRANT que les installations de la centrale de production d'eau glacée viendront s'intégrer dans le local désaffecté d'une ancienne cogénération au nord-est du site de Vélidis et dans un nouveau local semi-enterré à créer au nord du local chaufferie Vélidis,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'une partie de la parcelle de l'actuelle chaufferie fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la société Engie Énergie Services, soumise à l'approbation d'un prochain Conseil municipal,

Objet : Installations classées soumises à consultation du public pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid impasse Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT que la chaufferie et la nouvelle centrale de froid resteront entièrement indépendantes, avec des accès distincts et des réseaux dédiés (électricité, eau potable, assainissement),

CONSIDÉRANT que le projet met en évidence plusieurs points positifs :

- intégration urbaine maîtrisée grâce à l'usage d'un bâtiment existant et d'un local semi enterré,
- amélioration de la performance énergétique des bâtiments raccordés, permettant de réduire l'usage de systèmes individuels dispersés,
- contribution au développement économique du secteur de Vélizy Ouest, en soutenant l'attractivité des entreprises implantées,

CONSIDÉRANT que cette activité classée sous la rubrique 2921-1 (refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air puissance thermique évacuée supérieure à 3000 KW) est soumise, compte tenu de sa puissance, à enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement,

CONSIDÉRANT la publicité assurée par les services de la Préfecture par un affichage sur les panneaux administratifs communaux pour engager une consultation du public sur ce projet du 26 décembre 2025 au 30 janvier 2026 inclus,

CONSIDÉRANT que durant la période de consultation, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre mis à disposition en mairie et sur le site internet de la préfecture des Yvelines,

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes de Vélizy-Villacoublay, Meudon et Bièvres sont invités à rendre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société ENGIE ÉNERGIE SERVICE,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines prendra soit un arrêté d'enregistrement soit un arrêté de refus d'enregistrement,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique et énergétique de la zone tertiaire,

ENTENDU l'exposé de M. Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix).

ÉMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid impasse Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay.

Délibération n° DEL-26-02-18-18

Objet : Installations classées soumises à consultation du public pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de production de froid impasse Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil municipal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.